

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

## DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 23 JANVIER 2024

### **N° 2024-21 RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE AVEC L'ENTREPRISE STAN - ATELIER N° 28 - PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES DE BENÊTRE - SIGOURNAIS**

Nomenclature des actes : 3.3

Vu la délibération n° 2013-162 du 25 septembre 2013 fixant les redevances d'occupation précaire de la pépinière d'entreprises de Benêtre,

Vu la délibération n° 2015-138 du 3 juin 2015 modifiant la durée maximale du bail dérogatoire pour la porter à 35 mois,

Vu la délibération n° 2015-293 du 16 décembre 2015 fixant le complément au barème des redevances d'occupation précaire de la pépinière d'entreprises de Benêtre,

Vu la délibération n° 2020-161 du 24 juin 2020 attribuant des délégations à la Présidente, prévoyant dans le domaine de « la gestion foncière et du patrimoine » de déléguer à Mme la Présidente la possibilité de « prendre toutes décisions concernant la location des ateliers relais, des ateliers et bureaux de la pépinière d'entreprises de Benêtre »

La Présidente décide de renouveler la convention d'occupation précaire avec l'entreprise STAN – FloAuto Garage représentée par Madame MOISE Florina pour l'atelier n° 28 à la pépinière d'entreprises de Benêtre à Sigournais.

Cette convention est conclue pour une durée de 23 mois à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024 et jusqu'au 31 janvier 2026.

À CHANTONNAY, le 23 janvier 2024

Pour copie conforme,  
La Présidente  
Isabelle MOINET

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 24/01/2024.